

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Le Recteur de l'Académie de Corse
Chancelier des Universités**

à

**Madame l'Inspectrice d'académie
Directrice académique des Services de l'Education Nationale
de la Haute-Corse ;**

**Monsieur l'Inspecteur d'académie
Directeur académique des Services de l'Education Nationale
de la Corse du Sud ;**

**Mesdames et Messieurs les Inspectrices et Inspecteurs
d'académie -Inspectrices et Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux ;**

**Mesdames et Messieurs les Inspectrices et Inspecteurs de
l'Education Nationale ;**

**Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées généraux,
technologiques et professionnels ;**

Mesdames et Messieurs les Principaux de collèges ;

Monsieur le Directeur de l'EREA

Ajaccio, le 1^{er} septembre 2015

Mesdames, Messieurs,

Les résultats du diplôme national du brevet et du baccalauréat enregistrés lors de la session 2015 ont permis de confirmer la tendance très positive constatée ces dernières années. L'Académie de Corse figure une nouvelle fois parmi les meilleures académies de France, obtenant des résultats exceptionnels notamment aux baccalauréats général et technologique. Ces résultats sont avant tout le fruit d'un travail commun auquel vous avez tous contribué activement. Il est aussi le fruit du travail réalisé au quotidien au sein des établissements scolaires par des équipes éducatives efficaces et motivées que je tiens à saluer.

Cette dynamique que nous avons su impulser ensemble doit être soutenue. La refondation de l'Ecole de la République entre dans sa troisième année. Elle nous donne la possibilité de bâtir une Ecole à la fois plus juste pour tous et exigeante pour chacun.

L'enjeu est de taille dans la mesure où l'instruction et l'éducation des élèves sont revenues au centre des préoccupations de l'action publique. Les moyens alloués à l'enseignement illustrent parfaitement la politique volontariste de l'Etat dont l'objectif affiché est de permettre à tous les élèves d'acquérir les connaissances et les compétences fondamentales. Les créations d'emplois d'enseignants se poursuivent et un effort supplémentaire est consenti, malgré la crise que nous traversons, sur la formation initiale et continue des personnels de l'Education Nationale.

En prenant appui sur la philosophie générale de la loi du 8 juillet 2013 et sur la circulaire de rentrée parue au Bulletin Officiel du 4 juin 2015, j'ai décidé d'insister plus particulièrement, pour la prochaine année scolaire, sur les points suivants :

I Construire une Ecole plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite

Il convient de promouvoir une Ecole à la fois exigeante et bienveillante.

I.1 L'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture

La qualité des enseignements est placée au cœur de l'action engagée. L'acquisition de la maîtrise des langages constitue l'objectif premier de l'école primaire dont la pédagogie doit favoriser l'épanouissement de l'élève, sa motivation et sa pleine implication dans les apprentissages.

La rénovation des programmes en maternelle

L'école maternelle, désormais conçue comme un cycle unique et fondamental, vise à prévenir les difficultés en inscrivant chaque enfant dans un parcours de réussite. Vous trouverez, à ce propos, la déclinaison de la mise en œuvre du nouveau programme dans le BO spécial en date du 26 mars 2015. Ce nouveau programme privilégie surtout l'observation des élèves au cours des activités ordinaires, d'apprécier les progrès accomplis et d'en rendre compte aux familles. Je précise que des animations pédagogiques consacrées au nouveau programme de maternelle, à destination des enseignants, seront organisées au cours des prochains mois dans les deux départements.

La réforme des rythmes scolaires

La rentrée 2015 est marquée par la deuxième année de la généralisation de la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré. Cette réforme indispensable à la réussite des élèves conduit à mieux répartir les heures de classe sur la semaine et à programmer des séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration est la plus grande.

La répartition des activités et des apprentissages, notamment durant les cinq matinées par semaine, doit continuer de faire l'objet, de la part des équipes éducatives, d'une réflexion collective permanente afin de mieux prendre en compte les besoins des élèves et d'adapter les pratiques pédagogiques proposées.

La maîtrise de la langue et des langages scientifiques

La maîtrise de la langue française fait l'objet d'un chantier prioritaire au service de la réussite de chaque élève dans ses apprentissages et dans la construction de sa scolarité. Il apparaît ainsi nécessaire de renforcer l'enseignement du jugement, de l'argumentation et du débat en classe, à l'écrit et à l'oral, en s'appuyant sur un parcours citoyen.

Les enfants allophones nouvellement arrivés et les enfants issus de familles itinérantes devront également pouvoir être progressivement intégrés en classe ordinaire. La mise en place d'un Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV), travaillant en lien étroit avec les collectivités territoriales et les services sociaux, a créé une nouvelle dynamique en la matière qu'il conviendra de poursuivre.

La maîtrise des savoirs et des compétences mathématiques par tous les élèves occupe également une place de choix dans la refondation pédagogique du système éducatif. La nouvelle « stratégie mathématiques » s'articule autour de trois axes principaux : des programmes en phase avec leur temps, des enseignants mieux formés et mieux accompagnés et une image rénovée de la discipline.

Une nouvelle évaluation du niveau des élèves en français et en mathématiques, à des fins exclusivement diagnostiques, sera réalisée au début de la classe de CE2, et ce, afin de repérer les besoins des élèves et de leur apporter une réponse adaptée.

La maîtrise des compétences en langue française et en mathématiques représente le levier indispensable à la poursuite des apprentissages. Aussi, devons-nous renforcer la continuité pédagogique non seulement entre l'école et le collège mais également entre le collège et le lycée. L'établissement d'un diagnostic dès l'entrée au lycée paraît nécessaire notamment pour définir les orientations d'un accompagnement personnalisé ciblé et efficace.

La maîtrise des langues vivantes

La refondation de l'Ecole place l'apprentissage des langues vivantes au cœur même de son ambition dans le but de favoriser l'engagement culturel et l'ouverture au monde. Comme vous le savez, l'apprentissage d'une langue vivante dès le CP et l'enseignement d'une deuxième langue vivante dès la classe de cinquième, dans le cadre de la réforme du collège, seront deux dispositions fondamentales qui entreront en vigueur à la rentrée 2016. Nous finaliserons une nouvelle carte des langues vivantes au cours du premier trimestre indiquant, pour chaque école et chaque collège, les langues offertes aux élèves en s'assurant de la continuité de l'offre du cours préparatoire au lycée. Ce travail sera bien évidemment réalisé en lien étroit avec la CTC, s'agissant du second degré eu égard à ses compétences propres en termes d'élaboration de la carte des formations.

Le développement de la langue et de la culture corses

Parallèlement, je précise que suite à l'adoption du plan lingua viva 2020 par les élus de l'Assemblée de Corse, des groupes de travail Rectorat/CTC se réuniront pour finaliser la nouvelle convention visant à poursuivre une politique commune ambitieuse. L'Académie de Corse doit défendre sa singularité notamment en renforçant son action dans le domaine de la langue et de la culture corses dans le cadre des nouvelles orientations relatives au développement des langues régionales. La politique volontariste de l'Etat en la matière est clairement affichée. Elle s'inscrit pleinement dans l'esprit de la loi de refondation de l'Ecole de la République qui réaffirme de manière forte toute la place qu'occupent les langues régionales dans notre système éducatif.

I.2 La consolidation d'une école inclusive

Il convient d'améliorer l'efficacité des apprentissages, d'éviter les stigmatisations et de redonner confiance aux élèves les plus en difficulté. Le principe d'une école inclusive reste au cœur de notre action : Tous les enfants, sans aucune distinction, sont capables d'apprendre et de progresser.

Il est absolument impératif de donner à tous les moyens de progresser, en mobilisant des pratiques pédagogiques diversifiées, notamment par le biais des ressources numériques. La continuité des apprentissages des élèves au sein de chaque cycle demeure une exigence absolue illustrée par le conseil école-collège pour le cycle 3.

Le Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)

Le PPRE est désormais défini comme un « ensemble coordonné d'actions conçu pour répondre aux besoins d'un élève lorsqu'il apparaît qu'il risque de ne pas maîtriser à un niveau suffisant les connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle ». Aussi, le redoublement ne pourra être proposé, qu'à titre exceptionnel, à l'issue d'un dialogue constructif avec l'élève et sa famille, et il est désormais proscrit à l'école maternelle.

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)

Dans le premier degré, le travail spécifique des personnels des RASED permet de réagir en équipe aux besoins d'adaptation des élèves en grande difficulté. Le RASED constitue une des composantes du pôle ressource qui, dans chaque circonscription, fédère tous les personnels que l'Inspecteur de l'Education Nationale pourrait être amené à solliciter afin de répondre à une demande formulée par un enseignant ou une école.

Le traitement des élèves en situation de handicap

Dans le cadre du principe de scolarisation en milieu ordinaire, je rappelle que, depuis déjà plusieurs années, l'Académie de Corse accueille un nombre d'élèves en situation de handicap sensiblement supérieur à la moyenne nationale. À ce propos, il convient de souligner l'ouverture d'une deuxième unité d'enseignement pour les élèves autistes en maternelle à Bastia. L'effort doit naturellement se poursuivre en privilégiant l'aspect qualitatif afin de garantir une école inclusive, ouverte à tous, et en améliorant l'accueil et l'accompagnement des élèves et la formation de tous les acteurs.

Par ailleurs, des évolutions réglementaires importantes ont été récemment entérinées, entraînant une meilleure prise en compte des élèves en situation de handicap tout au long de leur scolarité. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) et le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation favorisent le dialogue avec les familles, les équipes éducatives et les maisons départementales des personnes handicapées. La nouvelle circulaire sur les unités localisées pour l'inclusion scolaire prévoit désormais un dispositif harmonisé entre les premier et second degrés. Nous comptabiliserons désormais des « ULIS-école », des « ULIS-collège » et des « ULIS-lycée ». Ces unités ont vocation à accompagner les élèves concernés vers une meilleure insertion professionnelle.

Les parcours éducatifs

Trois parcours éducatifs visant à réduire les inégalités sociales et territoriales devront être engagés ou renforcés à la présente rentrée. Il s'agit du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), du parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel devenu « Parcours Avenir » et du parcours éducatif de santé.

Le PEAC entend favoriser un égal accès de tous les jeunes aux arts et à la culture. Il ne peut obtenir des résultats probants que dans le cadre d'une concertation étroite et partagée avec les partenaires institutionnels locaux. Si je reste intimement convaincu que le domaine artistique et culturel revêt une dimension universelle, il n'en demeure pas moins qu'une partie du parcours des élèves de l'académie est intrinsèquement liée aux particularismes du territoire. Dans cette optique, il me paraît opportun de continuer à approfondir les connaissances du patrimoine local dans toutes ses composantes.

Le Parcours Avenir est généralisé de la sixième à la terminale. Il ouvrira un accès pour tous à une culture économique et professionnelle afin de développer l'esprit d'entreprendre, de mieux faire connaître les voies d'accès aux différentes qualifications et d'encourager la diversification des parcours d'orientation des élèves et toutes les formes de mixité des filières de formation et des métiers. Pour ce faire, il est indispensable de veiller à favoriser l'égalité, plus particulièrement entre les filles et les garçons.

Enfin, le parcours éducatif de santé constitue l'un des éléments essentiels de la lutte contre les inégalités. Cette politique intègre le cœur de la mission de l'École de la République en cohérence avec les autres politiques publiques. Dans cette perspective, je considère que chaque élève doit bénéficier d'un parcours éducatif de santé de qualité articulé autour de trois grands axes : l'éducation à la santé, la prévention et la protection de la santé

La fluidité des parcours tout au long de la scolarité

La fluidité des parcours nécessite un accompagnement renforcé lors de toutes les transitions importantes que rencontrent les élèves : entre la maternelle et le cours préparatoire, entre chaque cycle, entre le CM2 et le collège, entre le collège et le lycée et entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Le renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire au supérieur se poursuivra cette année avec l'application des conventions passées entre les lycées et l'Université de Corse et l'attention croissante portée à l'orientation et au suivi des néo bacheliers.

I.3 Favoriser l'insertion professionnelle et sociale

Tous les acteurs du système éducatif doivent se mobiliser pour mieux articuler formation et emploi. Une vigilance accrue est nécessaire au lycée puisqu'il est souvent le lieu où les choix d'orientation sont le plus en rapport avec les choix de carrière. Le Parcours avenir, les enseignements d'exploration, les périodes de détermination en seconde professionnelle, les passerelles, les stages de remise à niveau, les possibilités d'accéder à l'apprentissage participent du parcours de réussite de chaque jeune.

Aussi, est-il nécessaire, toujours dans l'optique de développer l'esprit d'initiative et le goût d'entreprendre, de favoriser, autant que faire se peut, les actions partenariales « école-entreprise » qui devront être renforcées, structurées, et proposées à l'ensemble des élèves. C'est pour répondre à cette nécessité qu'ont été institués les pôles de stages. Chaque pôle de stage nourrit un objectif principal : faciliter l'accès des jeunes aux stages et aux périodes de formation en milieu professionnel.

Par ailleurs, chacun d'entre vous connaît mon attachement personnel à la valorisation de l'enseignement professionnel qui demeure une véritable filière de réussite, avec des orientations positives et des débouchés assurés. Je souhaite que nous poursuivions la réflexion engagée à propos de l'évolution de la carte des formations professionnelles sous statut scolaire en lien avec la Collectivité Territoriale de Corse qui dispose de compétences élargies en la matière. Il conviendra de fixer des objectifs communs permettant de construire une carte des formations plus adaptée aux besoins recensés sur le marché local de l'emploi. Une réflexion devra également être orientée vers le développement de l'apprentissage et la création d'un campus des métiers et des qualifications dans l'académie.

La lutte contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire représente un défi considérable. Il s'agit d'une problématique extrêmement sensible en termes de cohésion sociale et d'égalité républicaine. Le système éducatif doit assurer une qualification pour tous et prévenir l'échec scolaire afin de réduire les inégalités de départ et redonner à l'Ecole un véritable rôle d'ascenseur social. Le Ministère s'est fixé deux objectifs clairs : prévenir plus efficacement le décrochage scolaire et faciliter le retour vers l'Ecole des jeunes ayant déjà décroché.

Le Rectorat maintiendra ainsi sa contribution au réseau des plates-formes (FOQUALE et MLDS) et accompagnera leur évolution en lien avec la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

Des parcours de formation, spécifiquement dédiés à la lutte contre le décrochage, seront mis à disposition des équipes. Une plus grande diversité et une plus grande souplesse des parcours seront encouragées, notamment avec la prise en compte des acquis et la conservation des notes supérieures à la moyenne pour tous les candidats ayant échoué au baccalauréat.

Enfin, les jeunes sortis prématurément du système scolaire auront la possibilité de revenir en formation afin d'obtenir une qualification soit sous statut scolaire soit, en liaison avec la CTC, dans le cadre d'un contrat en alternance ou de la formation continue. Dans cette perspective, tous les leviers devront être mobilisés pour que ce droit soit porté, le plus largement possible, à la connaissance des jeunes et de leurs parents.

I.4 Développer les compétences des élèves avec le numérique

Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, le gouvernement a fait de l'entrée de l'École dans l'ère du numérique l'une des priorités de son action.

L'Ecole ne peut plus rester spectatrice des évolutions induites par l'usage du numérique dans la société. Faire entrer l'Ecole dans l'ère du numérique, c'est garantir à tous les élèves une Ecole à la fois plus juste pour tous et exigeante pour chacun. Le numérique doit aider l'Ecole dans l'accomplissement de ses missions fondamentales : instruire, éduquer, émanciper et former les enfants d'aujourd'hui pour qu'ils deviennent les citoyens épanouis et responsables de demain. L'expansion des nouvelles technologies du numérique dans la société implique l'acquisition par les élèves, dès leur plus jeune âge, des connaissances et des compétences leur permettant d'appréhender les enjeux d'un monde connecté. L'Ecole doit également veiller à garantir à chaque élève la possibilité de se construire une liberté de jugement et un véritable esprit critique notamment par le biais d'une éducation aux médias et à l'information.

La stratégie académique numérique 2015-2016, axée sur la généralisation des pratiques dans les apprentissages, s'appuie essentiellement sur les points suivants :

- La poursuite des expérimentations numériques dans le 1^{er} degré

Suite à l'appel à projet numérique lancé au mois de février, des dispositifs numériques variés (classes mobiles, vidéo projecteurs interactifs, etc.) ont été installés dans une cinquantaine d'écoles.

La présente année scolaire nous permettra de dresser un bilan qualitatif sur les usages et les pratiques des enseignants et d'évaluer l'efficacité de leur mise en œuvre dans une optique de généralisation.

- L'expérimentation des collèges préfigureurs

Conformément au cap fixé par le Président de la République, la mise en place d'un programme de préfiguration du plan numérique dans cinq collèges de l'académie (Collège Fesch, Collège Léon Boujot, Collège du Taravu, Collège de Montesoro, Collège de Moltifao) doit permettre de tracer les grandes orientations d'une politique de déploiement massif des usages, ressources et équipements mobiles au service de la réussite des élèves.

II Garantir l'égalité et développer la citoyenneté

L'Ecole a la responsabilité d'instruire et d'éduquer tous les enfants afin qu'ils puissent construire leur avenir et devenir les citoyens éclairés qui pourront s'adapter à la société de demain. Dans cette perspective, nous devons poursuivre le combat que nous menons contre les inégalités sociales et territoriales afin de favoriser la réussite de chaque enfant et de chaque jeune

II.1 Agir contre les déterminismes sociaux

Il existe un lien fort entre la performance des élèves et leur milieu socioculturel ou socio-économique. Or le respect du principe d'égalité républicaine impose que l'on applique une politique ambitieuse pour compenser, autant que faire se peut, les inégalités quelles que soient les formes qu'elles revêtent. Aussi, aucun élève ne saurait être mis en difficulté dans le cadre d'une demande de fournitures scolaires ou empêché de participer à une sortie ou un voyage scolaire pour des raisons financières.

La refondation de l'Education Prioritaire

L'année scolaire 2014-2015 constituait une année de transition dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique de l'éducation prioritaire distinguant les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP +). La refondation de l'éducation prioritaire vise avant tout à améliorer les résultats des élèves en appliquant des pratiques plus efficaces et à être plus équitable et plus lisible. Cette politique entend renforcer l'action pédagogique et éducative, développer le travail collectif et la formation des personnels. Une nouvelle carte comptabilisant 1 REP+ et 10 REP entre en vigueur dès la présente rentrée dans l'Académie de Corse.

La priorité au premier degré

Dans ce contexte, l'accueil des enfants de moins de trois ans et le dispositif « plus de maîtres que de classes » seront développés en priorité dans les REP+ puis les REP. La scolarisation des enfants de moins de trois ans nécessitera une concertation territoriale en lien avec les partenaires sociaux et les professionnels de la petite enfance pour permettre l'accueil des élèves qui en ont le plus besoin. Le dispositif « plus de maîtres que de classes » devra quant à lui offrir des méthodes d'intervention efficaces en rapport avec les objectifs d'apprentissage poursuivis. Le maître supplémentaire ne se substitue en rien aux aides spécialisées mais permet une diversification des modalités d'enseignement au service des apprentissages fondamentaux.

La mixité sociale

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales au sein du système éducatif exige que les autorités académiques se rapprochent de la Collectivité Territoriale de Corse pour fixer des objectifs partagés en matière de mixité sociale. Des secteurs communs à plusieurs collèges pourraient ainsi être envisagés, si besoin est.

II.2 La mise en œuvre d'un parcours citoyen au service de la transmission des valeurs de la République

L'Ecole entend répondre avec pédagogie et conviction à une double mission : transmettre des connaissances, des compétences et une culture commune, d'une part, et, être un creuset de la citoyenneté, d'autre part.

Un véritable parcours citoyen est désormais instauré avec notamment la mise en place à la rentrée 2015 de l'enseignement moral et civique qui sera proposé de l'école élémentaire à la terminale. Le parcours citoyen a pour objectif principal d'explicitier le bien fondé des valeurs et des règles qui régissent les comportements individuels et collectifs, à reconnaître et respecter le pluralisme des idées et à construire du lien social. Il devra intégrer pleinement la participation des élèves à la vie de l'école ou de l'établissement et les expériences qu'il connaîtra en dehors. Il pourra prendre appui sur des actions éducatives et favoriser l'implication active de chaque élève au cours de journées ou de semaines spécifiques (notamment la journée du 9 décembre dédiée à la laïcité). Comme le prévoit la grande mobilisation de l'Ecole et de ses partenaires pour les valeurs de la République, les écoles, collèges et lycées devront intégrer à leur projet d'école ou d'établissement les modalités de participation des élèves, à ces différents temps, en lien avec les conseils à la vie collégienne et les conseils de vie lycéenne.

Il visera également à développer l'éducation aux médias et à l'information. S'agissant de l'éducation au développement durable, la conférence des Nations Unies organisée au mois de décembre à Paris sur le changement climatique « Paris Climat2015-COP 21 constituera, à n'en pas douter, un formidable atout pour stimuler des vocations.

La charte de la laïcité

Ce parcours citoyen s'appuie également sur la charte de la laïcité élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Elle sera présentée aux élèves et à leurs parents et signée par eux pour attester la reconnaissance par chacun de ses principes. Pour rappel, elle explicite les sens et les enjeux du principe de laïcité à l'École, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République. Elle doit permettre d'offrir aux élèves toutes les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté, la laïcité devant les protéger de tout prosélytisme. Pour leur part, les personnels ont un devoir de stricte neutralité. Les enseignements sont laïques, aucun sujet n'étant a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme. Enfin, nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables à tous. La vocation de la charte affichée dans nos écoles, collèges et lycées, est non seulement de rappeler les règles qui nous permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire, mais surtout d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.

La lutte contre les discriminations et toutes les formes de violence

La politique éducative menée dans l'Académie de Corse s'inscrit pleinement dans la nécessité de combattre toutes les formes de discriminations qui nuisent à la cohésion sociale et à l'épanouissement de chacun.

À ce propos, j'attire votre attention sur le combat que nous devons continuer de mener contre le racisme et l'antisémitisme. Je rappelle, à toutes fins utiles, que le fait de tenir des propos racistes ou antisémites constitue un délit puni par la loi. Ce point de vigilance est absolument primordial et je vous invite à engager un travail avec vos équipes dans le cadre des outils déjà à votre disposition (Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, etc.).

Pour lutter contre toutes les formes de discrimination ou de violence, je pense notamment à la lutte contre le harcèlement à l'école, et pour favoriser une culture de respect et de tolérance, une approche globale par le climat scolaire doit être, de mon point de vue, privilégiée. Le maintien d'un climat scolaire serein demeure indispensable au bon déroulement des apprentissages et, plus largement, au bien-être des élèves et des personnels. Le groupe académique « climat scolaire » sera chargé de vous accompagner sur ces questions.

La culture de l'égalité filles-garçons

Parmi les autres combats essentiels que nous menons, figure le principe de l'égalité filles-garçons autour duquel se conjuguent tous les axes du projet académique. Les enjeux de mixité des filières et des métiers, d'insertion professionnelle et de prévention des comportements à caractère sexiste imposent de poursuivre le travail initié, dans le cadre du plan d'action du gouvernement pour l'égalité filles garçons, par la mission créée au niveau académique et l'effort engagé en matière de formation de l'ensemble des personnels.

II.3 Développer les partenariats et la culture de l'engagement

La refondation de l'École de la République implique la nécessité d'associer tous les acteurs, pas simplement les acteurs de l'Éducation nationale, qui œuvrent au quotidien pour construire et soutenir le parcours des enfants et des jeunes, notamment des moins favorisés. Le respect du principe d'égalité républicaine exige que l'on applique une politique volontariste pour compenser toutes les inégalités sociales et territoriales existantes et bâtir ainsi une société humaniste.

Cette action partenariale doit ainsi faire l'objet d'une mobilisation locale conduite par les autorités académiques, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales. Le projet éducatif territorial, généralisé en 2015, les contrats de ville et le futur contrat d'objectifs tripartite, que nous signerons avec les établissements et la CTC, sont l'illustration des outils qui permettent de renforcer la qualité et l'efficacité de l'action éducative.

Par ailleurs, il convient de mettre en lumière les initiatives et les propositions issues de tous les acteurs qui, dans leurs domaines respectifs de compétences, réalisent de longue date des actions innovantes et efficaces. Par conséquent, nos différents partenariats avec le milieu associatif, notamment les fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement et l'Association pour une Fondation de Corse Umani, doivent évidemment être renforcés.

Le sport scolaire est également encouragé dans la mesure où il joue un rôle essentiel dans l'accès des jeunes aux différents sports. Il est un élément de dynamisation et de cohésion des écoles et des établissements scolaires. Nous devons œuvrer afin d'augmenter le nombre des élèves inscrits dans les associations sportives.

L'année scolaire 2015-2016, marquée par de grands événements sportifs, sera celle du sport scolaire de l'école à l'université.

Les parents d'élèves et la coéducation

Pour la réussite de tous les élèves, la concertation et la coopération avec les parents, particulièrement avec ceux qui restent les plus éloignés de l'institution scolaire, doivent s'inscrire dans une véritable démarche de coéducation. Pour cela, vous pourrez vous appuyer sur l'aménagement des espaces parents au sein des écoles et des établissements scolaires, la généralisation du dispositif de la mallette des parents, le renforcement du dispositif « ouvrir l'école aux parents », la généralisation des environnements numériques de travail et plus généralement toutes les actions de soutien à la parentalité. Madame la Ministre a récemment rappelé avec force l'importance qu'elle attachait au renforcement de la relation école famille. Aussi, a-t-elle adressé une lettre à tous les parents d'élèves que vous distribuerez au cours de la première semaine de rentrée. Elle rappelle, à cette occasion, que l'Ecole de la République reste le lieu, je cite, où « chaque parent est appelé à participer aux réformes et à dialoguer avec les équipes éducatives pour toujours mieux accompagner la réussite des élèves, qui ont besoin de savoir que les adultes autour d'eux se font confiance et entretiennent des échanges constructifs ». Dans cet esprit, je vous demande de bien vouloir continuer d'associer les parents d'élèves à toutes les décisions importantes qui engagent la vie de vos écoles et de vos établissements.

La réserve citoyenne

Dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, une réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements scolaires a été créée dans chaque académie. La mise en œuvre effective de cette mesure à la rentrée scolaire 2015 constitue un enjeu important pour permettre à toutes les bonnes volontés de la société civile de s'engager aux côtés des enseignants et des équipes éducatives dans la promotion des valeurs de la République.

Complémentaire d'un engagement associatif et du service civique, qui se déploiera prochainement dans les écoles et collèges, la réserve citoyenne de l'Education Nationale permet de répondre aux demandes des citoyens désireux de faire partager leurs expériences professionnelles et personnelles.

L'animation de la réserve est assurée au niveau académique par Monsieur l'Inspecteur Pédagogique Régional d'Histoire Géographie, en lien avec l'échelon départemental et en relation avec le secteur associatif.

J'attire à cette occasion votre attention sur le rôle déterminant que vous jouerez, en tant qu'inspecteur en charge d'une circonscription, directeur d'école ou bien chef d'un établissement d'enseignement du second degré, pour l'information des enseignants et des équipes éducatives et pour la valorisation de ce dispositif.

Les enseignants pourront régulièrement faire appel dans leurs classes à ces intervenants extérieurs, afin d'illustrer leur enseignement ou d'enrichir un projet pédagogique dans l'un des champs se rapportant à la transmission des valeurs de la République.

III Former et accompagner les équipes pédagogiques et éducatives pour la réussite des élèves

Les réformes engagées doivent mobiliser des pratiques pédagogiques diversifiées, innovantes, capables de répondre aux besoins des élèves. Ces évolutions exigent que les équipes s'appuient sur une formation renouvelée et ambitieuse ainsi que sur des ressources de référence, opératoires, efficaces et actualisées.

III-1 Une politique globale de formation

Permettre aux équipes enseignantes et éducatives et, plus largement, à chaque professionnel de l'École, de s'approprier l'ensemble des évolutions en cours suppose de bien articuler les actions mises en œuvre au niveau national et local.

Le plan national de formation pour l'année 2015-2016 s'attache à privilégier les actions portant sur les priorités relatives à l'école maternelle, à la scolarité obligatoire dont la réforme du collège, et à la transmission des valeurs de la République, dans un contexte marqué par le nécessaire développement des usages du numérique.

Ces formations nationales seront accompagnées au niveau local par un transfert des ressources en académie. Cette politique de ressources d'accompagnement vise à répondre aux besoins spécifiques de tous les acteurs sur le terrain.

Véritable clé de voûte de la refondation de l'École, la formation des personnels enseignants et d'éducation est désormais organisée au sein de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Corse. Les interventions des personnels de l'Éducation Nationale, inspecteurs, enseignants, personnels de direction sont essentielles pour compléter l'équipe pédagogique de l'ESPE et assurer une partie des activités de formation sur la base des dispositions fixées par la convention-cadre liant l'Académie de Corse et l'ESPE. La mobilisation des corps d'inspection contribue pleinement à réaliser, en lien avec l'ESPE, une offre de formation des parcours concertée et adaptée aux besoins des stagiaires.

Au regard de la diversité des situations rencontrées par les personnels en école et en établissement le degré d'expertise atteint au moment de la titularisation ne saurait suffire à une complète professionnalisation. Penser une formation continue de haut niveau qui prolonge et consolide les premières acquisitions demeure indispensable.

Le numérique doit être pris en compte comme une modalité de formation à part entière. Les parcours M@gistère permettent d'accroître et de diversifier l'offre de formation. Pilotée par les corps d'inspection, la mise en œuvre des nouveaux parcours appuiera en particulier la formation des enseignants aux priorités nationales évoquées précédemment.

III-2 Former les enseignants et le personnel d'encadrement au numérique pour mieux accompagner les élèves

La maîtrise des technologies de l'information et de la communication fait partie des compétences que doit acquérir chaque élève au cours de sa scolarité.

La formation des enseignants au et par le numérique constitue un impératif que nous devons continuer de défendre. Tous les personnels de l'Education Nationale doivent être conscients des enjeux et porter un regard critique et réfléchi sur les évolutions induites par le développement de ses techniques et de ses usages. Cela recouvre non seulement les nouvelles modalités de diffusion de la connaissance et les stratégies d'apprentissage, mais également le fait que les élèves sont désormais eux-mêmes producteurs de contenus diffusés en ligne.

Aussi, l'année scolaire 2015-2016 sera-t-elle marquée par un plan exceptionnel de formation des enseignants axé principalement autour des usages, de l'éducation aux médias et des ateliers d'échanges de pratiques.

Nous poursuivrons également le travail de généralisation de l'espace numérique de travail permettant un accès direct, unique et sécurisé aux ressources pédagogiques. Les nouveaux services développés dans le cadre du service public du numérique éducatif feront l'objet d'une large diffusion afin d'assurer une utilisation efficace dans les écoles et les établissements scolaires.

Le nouveau marché ENT, qui court jusqu'en 2020, offre à l'Académie de Corse une perspective intéressante et rassurante pour les enseignants qui conservent leurs séquences de cours. Au-delà des usages strictement pédagogiques, l'accent sera porté sur la mise en place de connecteurs « authentification unique » pour les applications les plus utilisées (Pronote, Folios, Eduthèque, etc.).

III-3 Mieux accompagner les professionnels dans l'exercice de leurs missions

Pour que soient mises en œuvre, au service de la réussite des élèves, les nouvelles orientations pédagogiques et éducatives de la refondation, les missions des personnels enseignants, dont le contenu a évolué et s'est progressivement enrichi, ont été redéfinies.

Ces éléments de redéfinition ont pour objet de reconnaître l'éventail des missions exercées par les enseignants du second degré. Alors que seule la mission d'enseignement était identifiée dans les fameux décrets de 1950, les nouveaux textes, tout en réaffirmant le caractère primordial de celle-ci, reconnaissent l'ensemble des missions inhérentes au métier enseignant dans le second degré. Il s'agit là d'un véritable changement de paradigme.

Désormais sont prises en compte :

- la mission d'enseignement, qui s'accomplit dans le cadre des maxima hebdomadaires fixés par décret ;
- l'ensemble des missions liées directement au service d'enseignement (temps de préparation et de recherche, activités de suivi, d'évaluation et d'aide à l'orientation, le travail en équipe pédagogique ou pluri-professionnelle ainsi que les relations avec les parents d'élèves ;
- les missions complémentaires exercées par certains enseignants ;

Un travail similaire est actuellement en préparation s'agissant des missions effectuées par les enseignants du premier degré.

•



L'Ecole comme lieu de l'instruction est bien l'institution qui ouvre la voie à l'universalité du savoir. L'Ecole, c'est aussi le lieu d'une éducation qui prend en compte chaque élève dans ses différences. Par conséquent, reconnaître une individualisation des parcours ne saurait en aucune façon remettre en cause l'œuvre commune de l'Ecole. Et c'est bien sur la base de ce principe fondamental que s'articule l'actuelle réforme du collège engagée par Madame la, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Vous devrez continuer à jouer un rôle déterminant en insistant sur le développement de dispositifs et d'expérimentations adaptés aux spécificités de chaque établissement. Je n'ignore pas que la mise en œuvre de ces dispositifs doit tenir compte d'un certain nombre de contraintes structurelles, matérielles et humaines.

Je compte sur votre investissement et celui de vos équipes pour défendre des projets innovants qui s'inscrivent dans la défense des spécificités de chaque école et de chaque établissement scolaire.

Seules votre implication, vos compétences et vos qualités humaines permettront de répondre aux exigences actuelles de l'Ecole. Votre action et votre créativité ont permis d'obtenir les résultats qui sont les nôtres aujourd'hui. Nous devons désormais refonder, ensemble, une Ecole de la République qui sera en mesure d'accompagner tous les élèves vers le savoir, la connaissance et la citoyenneté en offrant à chacun un véritable parcours de réussite.

Je sais pouvoir compter sur votre total dévouement pour relever ce défi majeur, condition sine qua non d'une société plus juste et plus éclairée.

 Le Recteur

Michel BARAT